

Le Manitoba travaille en étroite collaboration avec les organismes fédéraux et ceux d'autres provinces en vue de stimuler la vente des fourrures de qualité, en exposant une collection de fourrures sauvages types aux principales foires européennes.

**Saskatchewan.**—Avant 1945, en Saskatchewan, on ne s'occupait guère de régir le piégeage du castor et du rat musqué, si ce n'est que l'interdiction du piégeage en certaines saisons lorsque les animaux à fourrure commençaient à être rares par suite de captures trop nombreuses, et l'absence d'une politique de conservation et de gestion a exercé un effet désastreux sur les ressources en fourrures et la subsistance des trappeurs. En 1944, le gouvernement provincial institua un comité pour l'étude des problèmes du piégeage et l'année suivante, le *South Saskatchewan Muskrat Trapping Program* était mis sur pied. Ce programme accordait aux particuliers la concession exclusive de zones déterminées avec privilège spécial aux propriétaires et aux occupants, et priorité aux Indiens et aux Métis, dans les terres de la Couronne. On limita la prise de rats musqués afin d'assurer le maintien des peuplements et il fut institué une commercialisation des peaux sous contrôle gouvernemental.

En 1946, un accord fédéral-provincial fit de toutes les terres de la Couronne situées au nord du 53<sup>e</sup> parallèle un secteur appelé *Northern Fur Conservation Block*. D'autre part un crédit annuel jusqu'à \$50,000 à dépenser au cours des dix années suivantes fut voté aux fins d'établir et gérer les régions de conservation, d'acheter l'équipement, de payer le personnel, de transplanter des castors vivants et de construire des barrages; le gouvernement fédéral a contribué pour 60 p. 100 des frais en cause et la province pour le reste. En outre, un Comité consultatif en matière de fourrures, composé de représentants du ministère provincial des Ressources naturelles et de la Direction fédérale des affaires indiennes fut mis sur pied pour diriger le programme. L'organisation des régions de conservation fut laissée aux soins des trappeurs. Des conseils de cinq membres furent élus dans tous les districts, et les trappeurs indiens, métis et blancs ont eu égalité de privilèges, d'obligations et d'attributions. Des mesures de conservation et des règlements quant aux permis ont été instaurés. En 1956 l'accord, avec quelques modifications de détail, a été prolongé de dix années, et en 1962, le Comité consultatif en matière de fourrures a mis sur pied un organisme de coordination chargé d'améliorer les liaisons et d'assurer une meilleure compréhension du programme. Le deuxième accord fédéral-provincial s'est terminé en 1966, et l'on a entrepris des négociations relatives à un nouvel accord en vertu duquel le même programme sera appliqué et le programme de gestion des ressources sera élargi; ce dernier sera mis à exécution surtout par des indigènes des régions isolées du Nord. Le programme de conservation des fourrures du Nord, en Saskatchewan, a grandement aidé à encourager ces gens à élaborer et à mettre en œuvre d'autres programmes essentiels à leur propre bien-être.

Au cours des vingt ans de l'application du programme provincial relatif aux fourrures, les trappeurs ont plus de sécurité, le nombre d'animaux à fourrure s'est accru en général, surtout celui des castors, le contingentement assure au piégeage un rendement soutenu, le braconnage a été presque éliminé, le travail des castors, dont les populations ont été rétablies, hausse le niveau des eaux et améliore l'habitat de la faune en général; les trappeurs indiens, métis et blancs, se partagent l'administration des régions de piégeage et l'application des programmes de gestion visant les animaux à fourrure.

**Alberta.**—Des plans ont été dressés en vue de la réorganisation de la Division de la pêche et de la faune du ministère provincial des Terres et Forêts. Suivant la nouvelle organisation, une section de la gestion des animaux à fourrure sera établie pour ne s'occuper que des ressources en fourrures de la province. Un plus grand nombre de rencontres auront lieu avec les trappeurs enregistrés pour accroître l'échange de renseignements entre eux et les employés de la Division et un programme plus important est en voie d'application afin d'empêcher autant que possible le mésusage des régions de piégeage par certains trappeurs et d'accroître le rendement économique des régions de piégeage en les groupant.